

---

# Quid Novi?

Journal du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue

Volume 3. Numéro 1 — Août 2006

---

---

GLÂNÉ POUR VOUS	5
ODE AUX JUGES	5
LE LUNCH DU 12 JUIN AU FORESTEL	5
TEXTE POUR MANON	6
LA COUR ITINÉRANTE	9
COMMUNIQUÉ	11
DU NOUVEAU À LA COURONNE D'AMOS	12
NOUVELLES DE L'ASSOCIATION DES AVOCATS DE LA DÉFENSE	12
« HOTEL CALIFORNIA »	12
TOURNOI ANNUEL DE GOLF GMK	13
LE SITE DU NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE DE VAL D'OR	14
LA CYBERFORMATION CONTINUE	14
LE COURRIER DES LECTEURS	14
LE MOT DE LA FIN	16

---

QUID NOVI ?

Journal du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue

Rédacteur en chef : Me Henri Kélada, avocat

Courriel : keladavocat@cablevision.qc.ca

www.kelada-avocat.com

Parution : 4 fois par année : août, décembre, mars et juin

Composition et mise en page : Brochures Altair Impression

Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

ISSN : 1712-5596

## LE MOT DU BÂTONNIER

Bonjour à tous,



J'ai assisté en compagnie de Me Francine Larouche, première conseillère de notre conseil de section au Conseil général du Barreau du Québec qui a eu lieu le 16 juin dernier à Montréal, à la maison du

Barreau. Il s'agissait du premier conseil général de l'année et celui-ci est toujours précédé la veille, soit le 15, d'une journée d'information sur les différents services offerts par le Barreau et sur la présentation des différentes sections.

Le tout était précédé d'une réunion du conseil élargi de l'AAP (association des avocats de province) qui a eu lieu le 14 en après-midi alors que l'avant-midi était consacrée à une session d'information offerte par le Barreau aux bâtonniers. Donc, trois jours au total.

Agenda oblige, je n'ai pu partir que le 14 au matin pour assister et participer à toutes ces réunions.

Comme il s'agissait du premier conseil général, nous avons été à même de constater que le bâtonnier du Québec, Me Stéphane Rivard, manifeste une grande ouverture d'esprit tant à l'égard des grands centres que des régions. Il requiert également la participation active de l'ensemble des membres du conseil général. Les projets n'arrivent pas ficelés d'avance pour adoption. On nous présente d'abord l'idée et on requiert nos commentaires pour la préparation d'un projet.

Il a été question évidemment du délai de 180 jours du C.p.c.. Au risque de me répéter, la position du Barreau est, en bref, qu'il y ait inscription présumée plutôt que désistement présumé. Or, Il semblerait que faire accepter ce principe

est une tâche délicate. N'oublions pas que le but premier de ce fameux délai était de lier la contestation dans ce délai rapide. La position du Barreau va exactement dans ce sens et je ne vois pas pourquoi ni en quoi on pourrait rejeter cette proposition.

Un autre dossier qui a fait l'objet de débats est celui de l'accessibilité à la justice. Le ministère de la Justice a demandé au Barreau de lui faire des recommandations ou suggestions pour favoriser l'accessibilité à la justice. Le débat est lancé et il est évident que le Barreau apportera des solutions que nous voulons originales et favorisant l'accès des tribunaux à la population. Nous estimons qu'en plus du Barreau, les tribunaux et le ministère de la Justice doivent contribuer à faciliter l'accès à la justice.

Il fut également question lors de ce conseil général, de la juridiction multiple des juges des différentes juridictions. Dans notre région, on parle de la triple juridiction de la Cour du Québec, soit les juridictions civile, criminelle et jeunesse.

Le conseil de section a adopté une résolution visant la création de chambres dans notre section et évidemment ailleurs au Québec, soit la chambre civile, la chambre criminelle et la chambre jeunesse. Le conseil de section estime en effet qu'il est excessivement difficile, voir impossible pour un juriste, fut-il juge, d'être performant dans tous les domaines du droit sans y mettre 15 jours par semaine... Le débat est lancé et je puis vous confirmer qu'il est également lancé au Conseil général du Barreau du Québec.

Une idée en passant, concernant l'accessibilité à la justice. Lors du dépôt d'une procédure introductive d'instance, un juge pourrait être saisi immédiatement du dossier et, avec une procé-

de dure légère plutôt qu'allégée, agir un peu à la manière d'un arbitre de grief. Ainsi, un juge serait immédiatement saisi du dossier, il pourrait contacter les avocats et établir avec eux une date immédiate de procès si c'est possible ou établir un calendrier avec inscription présumée après 180 jours ou prolongation du délai d'inscription du consentement des parties. Je suis convaincu que cela favoriserait l'accessibilité à la justice. Cependant, il s'agirait d'un changement majeur dans l'administration du système judiciaire sauf que le droit civil est du droit privé qui doit demeurer du droit privé qu'on doit traiter avec célérité. En fait, les juges de droit civil pourraient agir avec toute la souplesse des arbitres de grief.

Il s'agirait évidemment d'un changement majeur requérant une approche totalement différente de l'approche actuelle. Il est évident que le ministère de la Justice aurait moins de contrôle sur les horaires déjà trop chargés de nos juges mais ce que les justifiables veulent, c'est accéder rapidement, à moindre coût, à une justice souple. J'estime pour ma part qu'un tel système fonctionnerait de façon beaucoup plus efficace si on réussissait à éviter évidemment les excès bureaucratiques.

Finalement, j'ai été à même de constater lors des récents appels du rôle que les termes de plusieurs cours se chevauchent entre Amos et Val d'Or et cela cause problème à la fixation des procès. J'ai eu de très nombreux commentaires à cet effet et ils vont tous dans le même sens. J'en fais état dans ces pages parce que ce sujet est récurrent depuis de nombreuses années.

Dans un autre ordre d'idées, l'ouverture des tribunaux aura lieu cette année le vendredi 8 septembre. Il y a quelques années qu'il n'y a plus de cérémonie officielle au Palais de justice.

L'ouverture des tribunaux consiste maintenant en un avant-midi de formation suivi d'un dîner libre. Dans l'après-midi il y a des activités sociales suivies d'un souper et d'une soirée. Tous les membres du Barreau sont invités ainsi que les juges des différentes juridictions. Cette année, l'ouverture aura lieu à Amos. Il y aura évidemment formation en avant-midi suivie d'un dîner libre et golf en après-midi. Pour ceux qui n'aiment pas le golf, nous avons prévu une visite au Refuge Pageau suivie d'une visite au musée historique de l'Abitibi à Amos.

J'espère que la participation des juges et des avocats sera importante. Il s'agit d'une rare occasion, sinon la seule, pour tous de pouvoir nous connaître sous un autre jour.

Je désire également rappeler à tous le congrès de l'Association des avocats de province qui aura lieu du jeudi 28 septembre au dimanche 1er octobre à l'Auberge des Seigneurs de Saint-Hyacinthe. La programmation est riche, les activités de formation intéressantes et il serait particulièrement agréable de nous retrouver un bon groupe de l'Abitibi et de démontrer au reste de la province que nous sommes biens vivants et...de bons vivants.

Bonnes vacances à tous

René Martineau, bâtonnier

### **ODE AUX JUGES**

Par Henri Kélada

Sache donc reconnaître et la chance et la ruse

Pose en loyal arbitre entre les contestants

Et ne tolère pas qu'une rouerie intruse

Vienne mettre en péril des espoirs méritants

Jules Deschênes  
(Les plateaux de la balance)

## LE DÉPART DE ME MANON LAFONTAINE

Par l'équipe de Cliche Lortie Ladouceur inc.

Me Manon Lafontaine est native de Malartic et a passé la majeure partie de son enfance à Val-d'Or. Elle a complété ses études au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue pour ensuite être admise à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa où elle a complété ses études de droit et obtenu sa licence en droit. Elle a terminé sa formation au barreau dès le printemps 1991, moment où elle a débuté son stage auprès de l'étude qui se dénommait alors Cliche Lortie Bédard & Ladouceur, s.e.n.c., sous la responsabilité de Me Alain Lortie, agissant à titre de maître de stage. Elle avait auparavant effectué des emplois d'été à titre d'étudiante en droit au cours des années 1989 et 1990, auprès de cette même étude.

Très tôt, Manon a su mettre à profit ses aptitudes significatives pour la recherche en droit : elle a, au cours de l'été 1989, en tant qu'étudiante, participé au mini groupe de chercheurs formé ponctuellement à l'étude pour les besoins de la célèbre affaire Tremblay c. Daigle, sous la direction de Me Daniel Bédard, alors avocat de la firme et responsable de ce dossier relativement aux représentations faites pour le bénéfice de Mme Daigle devant toutes les instances, et ce, jusqu'en Cour Suprême du Canada.

Elle a ensuite concentré la majeure partie de sa pratique au droit de la famille. Elle a acquis de solides connaissances dans ce domaine du droit, pour ne pas dire qu'elle s'en est faite une spécialité. C'est du moins la perception que nous, collègues de son étude, en tirons de son passage avec nous, pour lui avoir régulièrement demandé son avis, tant légal que stratégique, pour la conduite de nos dossiers.

Malgré son approche axée sur la conciliation, ainsi que sa personnalité conviviale et ouverte,

elle a été néanmoins une collègue de conviction pouvant devenir une redoutable adversaire dans les dossiers qu'elle défendait.

En plus de son champ de pratique, Me Lafontaine a œuvré dans plusieurs autres domaines du droit, tantôt en tant qu'avocate, tantôt en tant qu'assistante à d'autres avocats de l'étude pour compléter des dossiers d'envergure dans leur champ de pratique respectif.

Outre ses compétences juridiques et professionnelles, Me Lafontaine accomplissait avec brio une partie importante de la gestion journalière de notre firme, à plusieurs égards.

Elle s'est également distinguée, comme plusieurs d'entre nous, au niveau de son implication dans notre communauté et principalement auprès de la Fondation Paul Giroux. Elle s'est aussi impliquée au niveau du conseil d'administration du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue, où elle a siégé pendant plusieurs années.

Enfin, le départ de Me Lafontaine de notre étude marque d'abord et avant tout celui d'une collègue de travail d'une fidélité et d'une loyauté à toute épreuve, et ce, tant sur le plan professionnel que personnel.

Toutefois, même si son départ de notre étude est malheureux, c'est non sans plaisir et fierté qu'elle nous apprenait qu'elle allait se joindre, à compter de la mi-août prochain, à l'étude Brazeau, Grégoire & Cliche de Ste-Thérèse, où elle effectuera une pratique similaire à celle qu'elle a connue en région.

Salut Manon, nous sommes fiers de ton passage au sein de notre équipe. Longue vie à ta famille et la meilleure des chances dans un nouveau milieu social et professionnel que tu sauras certes apprivoiser, au moyen de ton charme et de ta personnalité légendaire.

**GLÂNÉ POUR VOUS**

Par Henri Kélada

La Cour du Québec a décidé qu'en réclamant le remboursement de ses honoraires extrajudiciaires, la demanderesse a implicitement renoncé au secret professionnel avec son avocat et la partie défenderesse était autorisée à obtenir des précisions, notamment quant à la nature des services rendus par cet avocat. [C.Q.] AZ-50355070.

Le Conseil de discipline du Barreau a condamné un avocat à verser une amende de 2 000 \$ pour avoir sollicité les héritiers d'une succession demeurée vacante auprès de la curatelle publique. [C.D. Bar.] AZ-50360549

Selon la Cour d'appel, l'avocat qui réclame des honoraires pour une procédure judiciaire à laquelle il ne sera donné aucune suite doit, à tout le moins, démontrer *prima facie* l'utilité ou le bien-fondé de celle-ci. [C.A.] AZ-50377858

Toujours selon la Cour d'appel, la police d'assurance délivrée par le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec ne couvre pas une réclamation visant la remise forcée de sommes confiées à des fins de gestion et fondée sur un recours pour mauvaise exécution d'un contrat de services. [C.A.] AZ-50378144

Évidemment ! : un cabinet d'avocats est déclaré inhabile à agir pour la défenderesse en garantie puisqu'il agit, dans la même instance, pour la demanderesse principale. [C.S.] AZ-50374883

Aide juridique: Une avocate reçoit plus de 30 000 \$ à titre de dépassement d'honoraires pour un mandat d'aide juridique qu'elle a rempli dans le contexte de l'«opération Printemps 2001». [C.Q.] AZ-50374692

Un avocat a été radié à vie pour s'être approprié illégalement les sommes perçues à titre d'avances d'honoraires pour des services professionnels qu'il n'a jamais rendus. [C.D. Bar.] AZ-50360586

Une plainte privée contre un avocat a été rejetée faute de preuve et la requête en cassation de subpoena signifiée à la plaignante par un commissaire de la Commission d'accès à l'information qu'elle voulait assigner comme témoin est accueillie puisque celui-ci jouit de la même immunité testimoniale que les juges de la Cour supérieure. [C.D. Bar.] AZ-50360601

Le Comité de discipline du Barreau du Québec a ordonné la radiation provisoire d'une avocate qui aurait manqué de dignité, de respect, de modération et de courtoisie en transmettant une lettre aux ministres de la Justice du Québec et du Canada afin de dénoncer le comportement d'un juge de la cour municipale qui siégeait dans une affaire pénale et qui a dû se récuser par la suite. [C.D. Bar.] AZ-50360620

**LE LUNCH DU 12 JUIN AU FORESTEL**

Un certain nombre d'avocats et d'avocates ont répondu à l'invitation du bureau de Cliche Lortie Ladouceur pour prendre part à un lunch au Forestel le 12 juin à l'occasion du départ de Me Manon Lafontaine qui compte s'installer dans les Basses-Laurentides. Me Sylvain Labranche a agi comme maître de cérémonie et a prononcé, une courte allocution d'à-propos pour introduire ensuite notre confrère Me Jacques Ladouceur qui, avec une pincée d'humour qui lui est habituelle, avait accepté de nous lire un petit texte qui nous a fait bien rire, qui a été bien applaudi et que nous reproduisons ici. Me Denise Descôteaux a ensuite pris la parole pour annoncer à Me Lafontaine que des «commanditaires» avaient insisté pour lui offrir un petit quelque chose à l'occasion de son départ, en l'occurrence, un écran plat pour son ordinateur. L'équipe de Quid Novi ? profite de l'occasion pour lui souhaiter de poursuivre à Ste-Thérèse sa carrière avec tout le succès qu'elle mérite. Voici le texte, en français parlé plutôt qu'écrit, que Me Ladouceur nous a gentiment permis de reproduire.



Me Jacques Ladouceur



Me Sylvain Labrance



Me Denise Descôteaux



Me Manon Lafontaine

## TEXTE POUR MANON

Par Me Jacques Ladouceur

Sylvain Labranche m'a demandé d'écrire un texte en hommage à Manon, considérant son départ de la région. Je n'étais pas très enthousiaste à faire ça, je suis très occupé par les temps qui courent. En effet, j'ai beaucoup de procès, je dois m'occuper de la préparation du Festival d'humour de l'Abitibi-Témiscamingue, je « coache » une équipe de soccer et en plus de ça je dois prendre soin de mes enfants, il y a ma conjointe qui me sollicite de façon répétée et incessante évidemment... pour sortir les vidanges et faire la vaisselle.

En plus, un hommage pour Manon, ça ne m'enthousiasmait pas vraiment parce que c'est sa décision de partir de la région là, c'est pas comme si c'était nous autres qui l'avaient mise à la porte. À ce moment-là, je comprends que la responsabilité de son départ c'est nous autres qui l'assumerions et puis il serait peut-être plus normal d'y faire un hommage. Mais j'ai quand même accepté de le faire, en autant que ça ne prenne pas trop de temps, c'est-à-dire 5 à 10 minutes maximum pour préparer ça. J'ai aussi pensé transférer le dossier à Manon pour qu'elle écrive pour moi son hommage, mais je craignais que ce ne soit pas fait dans les délais, alors j'ai décidé de le faire moi-même.

Évidemment, il y a plusieurs façons de préparer un hommage pour quelqu'un qui s'en va. En fait il y a plusieurs façons efficaces et, quand je dis efficaces, je parle évidemment en terme de temps que ça prend pour préparer l'hommage. Alors évidemment moins ça prend de temps, plus c'est efficace. J'ai donc vérifié les différentes façons de préparer un hommage pour Manon et il y a, entre autres, la bonne vieille méthode de l'acrostiche.

Vous savez ce que c'est un acrostiche. On prend les lettres du prénom et/ou du nom de la personne à partir desquels on forme des mots qui correspondent à la personnalité de la personne en question. Ici, on va se contenter du prénom-là car je vous rappelle que le nom de famille c'est Lafontaine... À la rigueur si ça avait été Manon Cyr ou peut-être même Dubé, on aurait pu faire l'effort pour ajouter le nom de famille, mais là on va se limiter à Manon, parce que, je vous l'ai déjà dit, je n'avais pas beaucoup de temps.

Alors, j'ai un tableau ici que j'ai préparé avec les lettres du prénom « Manon » et, comme vous avez pu le remarquer, la première lettre c'est la lettre « M ». J'ai cherché longuement pour trouver des mots qui commencent par la lettre « M » et j'ai trouvé, entre autres, les mots « merveilleuse » et « magnifique ». Évidemment, ces mots-là ne correspondent pas du tout à Manon, mais ils ont l'avantage de commencer par la let-

tre « M », alors j'ai choisi dans le présent cas le mot « merveilleuse » là, parce qu'il s'intégrait bien dans l'anagramme, mais encore une fois là, je vous rappelle que ça a pas du tout rapport avec Manon comme tel.

Maintenant, il y avait une deuxième lettre qui est la lettre « A » et là j'ai beaucoup cherché à savoir quel serait le mot qui commence par la lettre « A » qui correspondrait à Manon et ce que j'ai trouvé bien c'est le mot « astineuse ». En fait, Manon, durant les années où elle a été au bureau, est quand même une fille assez astineuse, elle s'astine souvent et je trouvais que c'était une de ses belles qualités à Manon, sinon la principale, c'est d'être astineuse.

Maintenant, il y a la troisième lettre, qui est la lettre « N ». Encore une fois, j'ai cherché longuement, à savoir quel mot qui correspond à Manon qui commençait par la lettre « N » et le mot que j'ai trouvé qui lui convenait le plus c'était le mot « normal ». En fait, moi je trouve que Manon elle est même très normale. D'ailleurs, je pense que le monde va être d'accord pour dire que Manon est plus normale qu'anormale et, d'ailleurs, si elle avait été anormale, et bien j'aurais mis « anormale » ou lieu de « astineuse » à la lettre « A » et, comme vous avez pu le constater, c'est pas ce que j'ai fait. Donc, Manon est normale et c'est une autre qualité qu'on apprécie beaucoup chez elle.

En ce qui concerne la quatrième lettre, c'est-à-dire la lettre « O », là aussi ça n'a pas été facile de trouver une autre qualité à Manon et le mot qu'on a trouvé c'est le mot « obstineuse ». C'est une autre de ses belles qualités ça à Manon, « obstineuse ». Et pour ceux qui se demandent quelle est la différence entre « astineuse » et « obstineuse », je vous suggère de demander à Manon et si vous n'êtes pas d'accord avec ce qu'elle vous dira, vous pourrez vous astiner ou

vous obstiner avec elle, ce sera à votre choix.

Enfin, pour terminer, encore une fois la lettre « N ». Là, ça a compliqué les choses un peu, parce que c'était la deuxième fois qu'on retrouvait la même lettre dans le prénom de Manon et, après mûre réflexion, je pense que le mot qui lui convenait le plus c'était « nounoune... un peu ». Je pense, encore une fois, que le monde va être d'accord pour dire que Manon est nounoune, pas beaucoup là, mais quand même un peu et « nounoune » pas dans le sens négatif là, mais plus dans le sens positif, dans le sens de naïve. D'ailleurs, j'aurais pu écrire « naïve de temps en temps », parce que vous avez dû remarquer que le mot « naïf » commence aussi par la lettre « N », mais il me semblait que « nounoune un peu » c'était plus punché que « naïve de temps en temps ». C'est pour ça que j'ai fait ce choix-là en ce qui concerne Manon.

Finalement, je n'étais pas très satisfait par contre du résultat final et j'ai choisi de mettre ça de côté, l'acrostiche, et de ne pas vous le présenter à titre d'hommage pour Manon et j'ai regardé également les autres façons conventionnelles de rendre un hommage à quelqu'un. Il y a la fameuse chanson. Là aussi ce n'est pas nécessairement facile, parce qu'il faut d'abord trouver un titre de chanson qui convient et auquel on peut ajouter des paroles qui correspondent au profil de « l'hommagée ».

Dans le répertoire des chansons qui concernent Manon, il y avait la chanson « Manon viens danser le ska », mais je trouvais, personnellement, que c'était pas une chanson qui se prêtait très bien à un hommage, sauf que ça m'a fait penser à une autre chanson, c'est-à-dire que « danser le ska » m'a fait penser à « Un phoque en Alaska » et j'ai pensé que c'était une chanson qui se prêtait un peu plus aux circonstances et j'ai tenté de composer ce qui suit :

« Cré-moi, cré-moi pas  
y'a une gang d'avocats, à Val-d'Or qui s'ennuie  
en maudit

Manon est partie

gagner sa vie

dan' Laurentides, avec son chum pis ses petits

Ça vaut pas la peine

de laisser ceux qu'on aime

pour aller travailler

loin d'où est-ce qu'on est né.

Faut faire suivre les enfants

Ç'pas toujours évident

On s'ennuie des personnes

Les petits comme les grands

Ououou, ououou »

Ensuite, l'inspiration me manquait pour compléter une chanson pour rendre hommage à Manon, alors j'ai mis également de côté la méthode dite « de la chanson » et j'ai pensé peut-être faire un peu comme on avait fait avec Georges Cliche à l'époque, c'est-à-dire, qu'on avait rédigé un genre de jugement dans lequel on disait que Georges était un bien immeuble, qu'il ne pouvait pas être déplacé à Montréal, etc. etc. et je trouvais que c'était une bonne idée, mais il y avait une difficulté qui se posait, c'est que, premièrement, c'était difficile d'identifier si Manon était un bien meuble ou immeuble. Quoique personnellement, étant donné qu'elle a été ici pour quelques années et qu'elle s'en va, j'avais plutôt tendance à dire qu'elle était une servitude de passage et, si on avait pu au bureau on l'aurait certainement enclavée de façon à éviter son départ, mais c'est pas le cas et je trouvais que ça faisait redondant de reprendre le même principe du jugement, donc j'ai « flushé » ça et là il ne me restait plus tellement d'alternatives.

Il y avait aussi la méthode du poème, mais encore là, ça prend de l'inspiration, c'est long, et la seule chose que j'ai réussi à écrire, c'est le petit poème qui suit :

Ô TOI BELLE DE LA FONTAINE,

QUI QUITTE LA FROIDE ABITIBI COMME  
UNE ITINÉRANTE,

QUE TA DÉMARCHE NE SOIT PAS VAINES,

ET QU'UN JOUR TU PROFITES DE TA  
RÉGIE DES RENTES.

Il y avait aussi la méthode dite des « lettres de félicitations » où on reçoit des lettres de plein de monde qui disent « Félicitations, bravo, etc. ». Genre, supposons que je recevrais une lettre du Premier ministre Jean Charest qui se lirait ainsi :

« *Bonjour Manon,*

*Ici, Jean Charest, Premier ministre et chef du parti libéral du Québec. Il est surprenant de constater que le résultat de nos promesses électorales est à l'image de ton départ de la région : nous n'étions pas prêts!. Bonne chance quand même.*

*Signé : Jean Charest, Premier ministre et chef du parti libéral du Québec. »*

Or, encore une fois, ça aurait pu être le genre de chose qu'on aurait pu faire mais, à nouveau, le temps manquait pour solliciter toutes ces lettres-là, de sorte que je me ramasse ici devant vous aujourd'hui sans avoir été en mesure d'écrire quoique ce soit pour rendre hommage à Manon.

Je trouve ça triste un peu, mais finalement ça lui apprendra de partir. Mais je tiens tout de même à dire en terminant Manon que, si ton départ de la région en terme de volume n'est pas une grosse perte, il est clair que c'est inversement proportionnel à la perte que nous subissons en terme de qualités humaines.

Si jamais tu souhaitais retarder ton départ, afin de nous permettre de t'écrire un vrai hommage à ce sujet-là, ça me ferait plaisir et, sinon, je me permets de te dire, au nom de tous les gens qui sont présents ici aujourd'hui, qu'on t'aime et t'apprécie beaucoup et on te souhaite la meilleure des chances ainsi qu'à Jean dans les nouveaux défis que vous allez relever dans les Laurentides.

Merci beaucoup Manon et à bientôt évidemment!

## LA COUR ITINÉRANTE

Par Me Christian Leblanc



Le congrès du Barreau régional et la cérémonie d'ouverture des tribunaux sont deux belles occasions de rencontrer et d'échanger avec les consœurs et confrères de la région. Lors des diverses conversations, il y a une question particulière qui m'est presque toujours posée : « ...vas-tu toujours dans le grand Nord? ».

Cette question en apparence banale, surtout lorsqu'elle m'est posée par une consœur ou un confrère travaillant dans la même ville que moi, fait ressortir une importante réalité : la méconnaissance du travail exécuté par les intervenants de la Cour itinérante.

J'ai donc décidé de profiter de l'excellent outil de communication qu'est le Quid novi?, pour vous présenter la Cour itinérante du point de vue de l'équipe des substituts du Procureur général.

La majorité des services de justice qui oeuvrent auprès de la Cour itinérante sont basés à Amos ou à Val d'Or. À Amos, nous retrouvons le

greffe nordique, les services correctionnels (la détention) ainsi que le bureau de la Couronne. Le service de la probation nordique est situé à Val d'Or ainsi que le bureau d'aide Juridique du Nord (Me Jean-Claude Latraverse) et le contentieux de la protection de la jeunesse (Girouard, Adam et ass.). Me Claude Beudet, de l'étude Fontaine, Descoteaux, Beudet, le doyen de la Cour itinérante, s'y trouve également. En ce qui concerne la magistrature, elle est évidemment répartie dans les trois principaux points de service.

Le bureau des substituts du procureur général d'Amos-Cour itinérante compte actuellement sept substituts, une stagiaire et un étudiant en droit. Il s'agit du plus gros bureau de la Couronne régionale (50 % des effectifs régionaux) et de la plus grosse équipe d'avocats et d'avocates oeuvrant au même endroit en Abitibi-Témiscamingue. L'équipe de la « Couronne itinérante » couvre la région d'Amos, La Sarre, les communautés inuites de la Baie d'Hudson, les communautés inuites de la Baie d'Ungava ainsi que les communautés Cris de la Baie James et du territoire Cris intérieur.

À titre d'illustration de l'importance du territoire à couvrir, disons qu'il y a 1600 kms qui séparent le bureau d'Amos du village d'Ivujivik desservi par celui-ci. Il s'agit de la même distance qui sépare Montréal de la ville de Daytona en Floride ou d'Oklahoma au Texas. Il est tout aussi surprenant de constater que le territoire couvert par la Cour itinérante d'Abitibi représente 55% de la superficie totale de la province de Québec; soit 800 000 km<sup>2</sup>.



Territoires desservis par les substituts d'Amos

Les substituts d'Amos sont donc appelés à couvrir de très grandes distances à l'aide de moyens de transport divers. Pour se rendre dans la majorité des points de service, c'est l'avion qui est préconisé. Les services judiciaires nolisent donc un avion qui permettra de transporter les avocats, greffiers, agent de probation, agent de liaison policier, le juge et même parfois les détenus et les agents correctionnels les accompagnant. Lorsque les communautés Cris de Waswanipi, d'Oujé Bougoumou et de Mistissini sont visitées, n'étant pas équipées d'aéroport, c'est le transport par la route qui est utilisé. Durant les semaines de Cour sur ce territoire, une douzaine d'heures seront consacrées au transport routier et environ trois heures au transport aérien. Conséquemment, le nombre d'heures passées à voyager est très considérable.

À l'exception de quelques palais de justice permanents à Chissasibi, Kuujuarapik, Puvirnituk et Kuujuaq, les auditions à la Cour se font dans

des gymnases, des salles communautaires ou dans la salle du conseil de bande dans quelques communautés Cris. À chaque point de service visité, les avocats de la poursuite et de la défense doivent se trouver un espace de travail leur permettant de rencontrer leurs témoins/clients en toute confidentialité. Il ne s'agit pas toujours d'une tâche facile et les procureurs devront parfois se contenter du local du concierge à l'intérieur duquel ils se seront confectionné un bureau à l'aide d'une poubelle et d'un bout de contre-plaqué.

Au niveau du logement, les services disponibles sont également très « variables », tant en quantité qu'en qualité. Aux deux extrémités de l'échelle, vous trouverez le nouvel hôtel de Mistissini, où l'on vous offrira une chambre avec bain thérapeutique, Internet à haute vitesse sans fil et une très bonne table. À l'autre extrémité du spectre, à l'Hôtel coopératif de Salluit on vous offrira une chambre que vous devrez partager avec une autre personne et une seule salle de bain avec douche au bout du corridor que vous devrez également partager. Sous le même thème du « partage », une cuisine est mise à votre disposition pour vous permettre de préparer les aliments que vous aurez pris soin d'apporter avec vous dans une glacière.

Dans la majorité des points de service, la présence d'au moins un restaurant permet de consommer des repas plus ou moins élaborés. À ce chapitre et ce à plusieurs endroits, la personne qui désire consommer un repas qui respecte les enseignements du Guide alimentaire canadien devra faire preuve d'une certaine dose d'imagination. Lorsqu'il n'y a pas de service de restauration dans le village visité, les intervenants de la Cour s'apportent un lunch qu'ils

consommeront dans la salle d'audience durant l'ajournement du midi.

Au niveau de la fréquence des voyages, chaque substitut d'Amos devra effectuer 12 ou 13 semaines de Cour à l'extérieur d'Amos (dont environ 10 avec la Cour itinérante) alors qu'il ou elle effectuera de 2 à 3 semaines de Cour additionnelles directement à Amos.

Une autre particularité propre à la Cour itinérante est la langue utilisée lors des auditions. Bien que l'anglais soit la langue majoritairement utilisée, plusieurs auditions se font dans la langue maternelle autochtone, nécessitant ainsi les services de traducteurs judiciaires autochtones. C'est dans les villages de Kuujuarapik-Wapmagoostui (villages mitoyens situés à la jonction entre la Baie d'Hudson et la Baie James) que cette réalité est la plus flagrante. Lorsque la Cour siège à cet endroit, un traducteur Cris et un traducteur inuit doivent être disponibles en permanence puisque des dossiers concernant des justiciables Cris et Inuits sont appelés en alternance.

Malgré les difficultés logistiques et les longues heures de travail habituelles, pratiquer au sein de la Cour itinérante est une expérience très valorisante pour toute personne dotée d'une bonne capacité d'adaptation. Ne pas avoir peur de l'avion est également un atout personnel non négligeable. La découverte, au fil des nombreux voyages, des territoires et de la culture propre à ces communautés autochtones est également propre à cette pratique.

Alors lorsque nous nous rencontrerons à la prochaine cérémonie d'ouverture des tribunaux et que vous voudrez me faire la conversation, au lieu de me demander : « vas-tu encore dans le

Nord? », vous pourrez plutôt me demander : « comment s'est déroulée la construction de ta nouvelle maison? ». Vous constaterez que la réponse est presque aussi intéressante.

## **COMMUNIQUÉ**

Me Louis-Marie Chabot, directeur général du Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue est heureux de vous faire part des nouvelles suivantes.

Depuis le 3 juillet 2006, Me Julie Lorusso avocate au Bureau d'aide juridique de La Sarre occupe les mêmes fonctions au Bureau d'aide juridique, de Val-d'Or, suite au départ de Me Sandra Robertson qui a quitté ce bureau le 30 juin 2006

Afin de combler le poste d'avocate au Bureau d'aide juridique de La Sarre, le Centre communautaire a procédé à l'engagement de Me Marie-Claire Lemieux. Me Lemieux est entrée en fonction auprès de ce bureau le 3 juillet 2006. Membre du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue et conseillère pour le jeune barreau, Me Lemieux occupait jusqu'à récemment un poste d'avocate à Amos.

De plus, Me Louis-Marie Chabot nous informe de l'engagement d'un stagiaire au bureau d'Amos. Monsieur Denis Trottier est natif de Montréal, il a grandi en Acadie où il a obtenu un Bac en sciences politiques de l'Université de Moncton. Après avoir reboisé des milliers d'arbres en Abitibi et dans quatre autres provinces canadiennes, il est retourné aux études à l'Université de Sherbrooke pour étudier le droit et obtenir son Bac. Il a par la suite obtenu un diplôme de 2e cycle en droit transnational. Monsieur Trottier a débuté son stage le 28 mai 2006.

## DU NOUVEAU À LA COURONNE D'AMOS



L'équipe des substituts du Procureur général du bureau d'Amos/Grand-Nord est heureuse d'accueillir monsieur Nicolas Bigué, étudiant à l'École du Barreau ainsi que Madame Fanny Wylde, stagiaire en droit. Originaire d'Amos, M. Bigué est avec nous pour un deuxième été consécutif alors que madame Wylde, de Pikogan, vient de débiter, sous la supervision de Me Christian Leblanc, son stage mandataire de six mois.

## NOUVELLES DE L'ASSOCIATION DES AVOCATS DE LA DÉFENSE

Chères consœurs et chers confrères membres de l'AQAAD,

Il me fait plaisir de vous transmettre les dernières nouvelles relativement à votre association. Vous avez reçu récemment l'annuaire des membres. Conservez-le précieusement, puisqu'il s'agit de sa dernière parution dans son format actuel. En effet, une entente est intervenue avec l'AADM (Association des avocats de la défense de Montréal), en vertu de laquelle nous produirons de façon commune un annuaire des membres qui sera également un agenda réparti sur 15 mois. Donc, en plus de vous permettre d'avoir à portée de la main tous les numéros de téléphone, de télécopieur et les adresses courriels importantes dans votre pratique quotidienne, vous aurez un agenda fort pratique.

À mettre également à votre agenda les 8 et 9 février prochain, dates du colloque de l'AQAAD qui aura lieu à Val-Morin, au cours desquelles vous aurez l'occasion d'assister à d'intéressantes conférences en droit criminel.

Également, l'AQAAD aura à intervenir de façon fréquente auprès des instances gouvernementales, plus particulièrement au niveau fédéral, au cours des prochains mois, en raison des importantes modifications législatives anticipées par le gouvernement. Notre présidente, Me Lucie Joncas, de concert avec les associations d'avocats de la défense des autres provinces, se dévoue continuellement pour faire valoir notre point de vue de façon efficace.

En terminant, j'ai accepté, pour la prochaine année, d'agir à titre de vice-président de l'AQAAD. Il me fait plaisir d'assumer cette responsabilité en votre nom. Aussi,

n'hésitez pas à me faire part de vos demandes particulières, s'il y a lieu.

À toutes et tous bon été!

*Jacques Ladouceur*

## « HOTEL CALIFORNIA »

Par Me Josée Audet



Tout ça, c'est à cause d'Henri Kélada. Je l'ai rencontré au bureau de poste il y a deux semaines. Il marchait lentement, et souriait avec un air prospère tout droit sorti d'un épisode de *Dynastie*. Il m'a demandé d'écrire quelque chose. Comment lui refuser quoi que ce soit?

Chers consœurs et confrères, c'est avec ma bonne humeur proverbiale mais néanmoins le cœur un peu serré que je vous annonce que je quitte la firme Girouard Adam et associés aujourd'hui! (le

14 juillet), afin de me consacrer exclusivement à l'enseignement et à la formation.

Je veux remercier tous mes collègues de travail du bureau, particulièrement mon inimitable patron et mon sympathique confrère Bob, que je n'oublierai jamais, puisqu'on a sauté ensemble en parachute. (Je n'oublierai jamais Claude Beudet non plus, mais je ne pense pas qu'il aurait sauté en parachute... encore que, on ne sait jamais!).

Ça a été un véritable plaisir de travailler avec vous tous juristes de la région, j'ai toujours apprécié votre grande collaboration, et surtout cette grande absence de prétention qui, je crois, caractérise les avocats de l'Abitibi et rend les contacts aussi agréables.

Alors je vous quitte pour quelques semaines en famille en Californie; nous allons faire du camping et les enfants vont se cacher sous la table de pique-nique quand je vais mettre mon CD de Kenny

Rogers (un « must » en camping, comme chacun le sait). Passez un bel été!

Je vous embrasse bien fort. Au plaisir de se revoir et comme disait Elvis : « Thank you, thank you very much »!

### **TOURNOI ANNUEL DE GOLF GMK**

Par Me Julie Boncompain

Le 1er juin 2006, le soleil et les sourires des membres du cabinet de Geoffroy, Matte, Kélada et associés étaient au rendez-vous pour le tournoi de golf de l'année! Ça s'est passé au golf du Lac Siscoe.

Entre les pros débutants et les passionnés de ce sport, la journée a été très agréable! Félicitations au bureau de Rouyn Noranda pour leur joli coup d'envoi, au bureau de Val d'Or pour leur force et à celui d'Amos pour leur drive et leur organisation! Bonnes vacances à tous et à l'année prochaine!



On reconnaît sur la photo les golfeurs suivants: Rangée arrière de gauche à droite : Claude Boulliane, Vincent Leroux, Jocelyn Geoffroy, Andrée Lefebvre, Marie-Claire Lemieux, Lise Lebreux (cachée) Marc Sylvain et Gilbert Bouffard. Rangée du centre : Julie Boncompain, Sandra Gervais, Lana Greben, Julie Stewart, Line Breton, Éric Daoust et Nathalie Pelletier. En avant : Jean-Pierre Gervais, Michel-Étienne Parayre, Sébastien Lefebvre et Pierre A. Matte.

## **LE SITE DU NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE DE VAL D'OR**

Il semblerait que le terrain vague situé près du nouveau poste de la Sûreté du Québec sur le Boulevard de l'Escale serait très approprié pour la construction du nouveau palais de justice de Val d'Or. Encore faudrait-il que Québec se décidât ! Parole, parole, dirait Dalida.

## **LA CYBERFORMATION CONTINUE**

Lors du Congrès 2006 du Barreau du Québec, Me Pierre Chagnon m'avait invité, dans une petite salle du Reine Élisabeth, à faire l'expérience de la formation à distance en droit administratif. Cinq ou six ordinateurs avec écouteurs étaient à notre disposition. Toute une expérience ! Plusieurs sujets seront offerts cet automne dans le cadre de la cyberformation continue. On peut consulter à cet effet le site du Barreau du Québec ou téléphoner pour plus de renseignements au 514 954-3460. Ça vaut la peine. Félicitations à Me Chagnon, l'infatigable directeur de la formation continue au Barreau du Québec.

HK

## **LE COURRIER DES LECTEURS**

*Au nom du ministre de la Justice, M. Yvon Marcoux, j'accuse réception de votre lettre du 15 juin dernier par laquelle vous lui transmettez un exemplaire du journal du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue intitulé Quid Novi ? – édition juin 2006. Nous vous en remercions. Soyez assuré que votre correspondance sera remise au ministre et qu'elle recevra toute l'attention requise.*

Simon Turmel, Directeur de cabinet

*Je vous remercie de m'avoir transmis le «Quid Novi ?» du mois de juin. Comme vous le savez, j'appuie fortement l'initiative du Barreau de*

*l'Abitibi-Témiscamingue à l'effet que le palais de justice de Val d'Or subisse une importante cure de rajeunissement. Ceci dit, il m'est toujours agréable de lire votre journal puisque cela me garde en contact avec ma région. Je vous souhaite, à vous et à tous les membres de votre équipe, de passer un agréable été.*

Guy Gagnon, Juge en chef de la Cour du Québec

*Lors du récent Conseil général du Barreau du Québec, votre bâtonnier, Me René Martineau, a su, avec beaucoup de couleur et d'attachement pour sa région, nous communiquer vos préoccupations, vos priorités et vos attentes. Il me fera plaisir de venir vous rencontrer lors de ma tournée afin d'en discuter plus amplement.*

Stéphane Rivard, Bâtonnier du Québec

*Merci pour votre envoi des deux numéros du journal de votre section. J'en ai fait une lecture intéressante et j'ai bien aimé toute l'importance que vous accordez à la formation continue. Mais... outre ceci, je réalise une fois de plus toute l'énergie, toute l'implication, tout le bénévolat dont vous faites preuve pour la mise en page et la réalisation de ce journal. Ça ne se fait pas tout seul, ça prend des artisans généreux et du temps. Les avocats de votre section sont chanceux de vous avoir.*

Pierre Chagnon, Directeur de la formation continue du Barreau du Québec

*Dans le prochain numéro, je crois que nous devrions souligner les départs de la région : Me Manon Lafontaine, Me Claude Dostie, Me Sandra Robertson, Me Éric Poudrier ... Avec un brin de nostalgie, des collègues nous quittent pour d'autres aspirations professionnelles il faut*

*donc souligner leurs contributions et leur passage. Aussi, dans la chronique « choses à vendre » : j'aurais un meuble en stainless multifonctions (poêle, frigo, congélateur, évier, robinet et comptoir tout en un). Idéal pour chalet ou petit loyer. Fonctionne à l'électricité. Prix à discuter. Merci pour le journal et le rayonnement Abitibien que cela procure.*

Marie-France Beaulieu  
NDLR La chronique des «Petites annonces» que je proposais dans mon dernier courriel, adressé à tous, n'est pas encore prête. Toutes mes excuses.

*C'est toujours avec beaucoup de plaisir que je prends connaissance de notre journal régional. Je tente de le mettre de côté pour le lire pendant mes nombreux déplacements avec la Cour itinérante du Grand-Nord, mais la plupart du temps, la tentation est trop forte et je finis par tout lire avant le prochain départ! Je dois également vous avouer qu'à chaque fois que je reçois notre journal, je ressens aussi un petit peu de culpabilité; ce qui n'est pas nécessairement une bonne chose pour un procureur de la Couronne! En effet, constatant les efforts déployés par l'équipe de production du journal pour en faire un outil de communication d'une telle qualité, je me dis qu'il serait vraiment temps que je fasse ma part moi aussi. Je vais donc tenter de vous produire un petit quelque chose pour votre édition du mois d'août. Cependant, avec trois jeunes enfants, la Cour itinérante et une maison en fin de construction, gardez à l'esprit que mon ambition n'a de limite que mes moyens.*

Christian Leblanc  
NDLR Votre «petit quelque chose» est reproduit supra.

*Pour la prochaine édition du Quid Novi, j'ai une nouvelle à y faire paraître: Me Claudyne Maurice de notre bureau d'Amos, a donné naissance à la petite Émilie le 24 juin dernier. Il s'agit de son deuxième enfant. La mère et la fille se portent à merveille! Une photo est jointe.*



*Autre sujet: la rentrée judiciaire... A mettre à votre agenda: les activités de la rentrée judiciaire se tiendront à Amos, vendredi le 9 septembre prochain. Des formations sont prévues, de même que des activités sociales (visites, golf). Vous recevrez au cours du mois d'août le formulaire d'inscription. Félicitations pour votre précieuse collaboration à la réussite du Quid Novi: il s'agit d'un outil pratique de communication pour notre section.*

Isabelle Breton  
NDLR Félicitations à Me Claudyne Maurice pour la petite Émilie

*Suite à votre courriel, j'aimerais vous faire part de la naissance de mon fils. Il est né le 9 juin à 9h40 à Rouyn-Noranda. Il pesait 7,5 lbs et mesurait 20 pouces et nous avons décidé de le prénommer Gabriel. Le papa, François Michaud, ainsi que moi-même, étions très impatients de voir sa petite frimousse! J'espère qu'il y aura une édition du «Qui Novi?» au mois d'août, car je le lis avec beaucoup d'intérêt. Il serait dommage de perdre notre «journal local»! Sur ce, je vous souhaite bonne chance pour la prochaine édition et passez un bel été!*

Maryse Morency  
NDLR Félicitations pour le petit Gabriel et pour ses heureux géniteurs.

## LE MOT DE LA FIN

C'est avec un plaisir évident et une joie incommensurable que nous entamons, avec ce numéro, la troisième année de notre journal. À la suite d'un sondage effectué l'an passé par courriel, on m'avait unanimement invité à «ne pas lâcher». Aussi, n'ai-je pas lâché ! C'est peut-être une caractéristique des scorpions ? Mes démarches auprès de consœurs et de confrères pour participer au contenu du journal semblent porter fruit. Vous l'aurez sans doute remarqué. Lord Denning avait écrit un jour que le Droit est la science de la parole. Ne soyons donc pas avares et faisons profiter ce journal du don épistolaire que nous possédons tous. À vos plumes, citoyens ! Que de choses nous pourrions trouver dans ce journal qui pourraient intéresser toute notre communauté juridique de l'Abitibi-Témiscamingue. En plus d'être un bel outil de communication, Quid Novi ? devrait être d'une facture et d'une lecture agréables, fidèle reflet de ce qui se passe dans cet Abitibi-Témiscamingue que nous aimons tous et que d'aucuns qualifient de région éloignée. Ils ont un peu raison quand on pense qu'un billet d'avion Val-d'or ou Rouyn-Montréal coûte certainement plus cher qu'un billet Montréal-Fort Lauderdale ! à moins évidemment de passer sept heures en autobus avec escale à Mont-Laurier... ou de prendre son auto malgré la montée alpine du prix de l'essence...

Quoi qu'il en soit, je réitère encore une fois (décidément j'aime les pléonasmes tant qu'il ne sont pas vicieux) mon invitation à tous et à toutes pour qu'ils ou elles me fassent part de leurs commentaires, suggestions... un texte... une anecdote... une nouvelle... une activité... une photo... une nomination... un événement (heureux, si possible)... L'équipe du journal (qui brille par son inexistence, l'équipe pas le jour-

nal, puisque je suis seul) s'occupe avec plaisir de la syntaxe et des coquilles ! D'ailleurs, vous avez dû remarquer que nos césures sont loin d'être parfaites... nous y arriverons un jour avec les moyens du bord. Nous pourrions peut-être envisager l'ouverture de nos pages à la publicité (évitons le mot «commandites», ça semblerait péjoratif) à l'instar du journal du Barreau du Québec, du «Ouï-dire», du Barreau de Longueuil, du «Proforma», du Barreau de Québec. Qu'en pensez-vous ? Lors d'un dernier courriel, je proposais une rubrique «Petites annonces» (genre Offre ou Demande d'emploi, À Vendre, À louer ou À donner...). Qu'en pensez-vous ?

Une dernière chose. Si vous m'écrivez et ne désirez pas que votre message soit reproduit dans la rubrique «Le courrier des lecteurs», faites-le moi savoir.

En attendant de nous revoir à Amos le 8 septembre prochain à l'occasion de la rentrée des tribunaux, je vous invite à être nombreux au congrès de l'AAP et vous donne d'ores et déjà rendez-vous le jeudi 28 septembre à l'Hôtel des Seigneurs à St-Hyacinthe.

HK